

Le légaliste

MAY'SALOUVA

Annonce n° 1928
Type Constitution de société
Parution web 27/01/2026
Parution print 27/01/2026 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/01/2026, il a été constitué une SASU dénommée : MAY'SALOUVA

Siège social : 25, Chemin Ma-Hariri Mandzrisoa M'Tsapéré, 97600 MAMOUDZOU

Capital : 5000 €

Objet social : L'achat, la vente, la revente, l'importation, l'exportation, en gros, demi-gros ou au détail, de vêtements, articles textiles, chaussures, accessoires de mode, produits cosmétiques ; La commercialisation de linge de maison, literie, articles de couchage, rideaux et textiles d'ameublement ; La vente de décoration d'intérieur, objets décoratifs, luminaires, arts de la table ; La vente et location de mobilier d'évènements La vente de mobilier, meubles d'intérieur et d'extérieur ; La vente d'ustensiles de cuisine, articles ménagers, équipements et accessoires domestiques ; La vente de tous produits non réglementés liés à l'équipement de la personne et de la maison ; La réalisation de ces activités par tous moyens, notamment en magasin physique, en ligne (e-commerce), sur marketplaces, en vente ambulante ou événementielle ;

Président : Mme AHAMADA Halimati demeurant 25, Chemin Ma-Hariri Mandzarisoa M'Tsapéré 97600 MAMOUDZOU élue pour une durée de Illimitée ans.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.